

Tipaza, le 13/02/2023

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH /56/2023.

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

Mohammdi Moncif

OBJET: mise en demeure N°02.

Entreprise: Mohammdi Moncif

Adresse: Cooperative Chenoua N°13 Wilaya Tipaza.

Marché à commande: N°15/2022.

Suite à votre absence injustifiée pour les travaux de raccordement et mise en service des clients FTTH et cuivre sous contrat N°147/DOT TIPAZA/2016 du 20/11/2016, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous invite à vous présenter au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de la réception de présente mise en demeure pour régularisation de votre situation .

Meilleures Salutations



5 FEV. 2023

